

Image not found or type unknown



Delai pour une rehabilitation legale

Par **marieve**, le **11/11/2009** à **12:00**

Bonjour,rnrnrnSuite à un delit commis en 2002, j'ai ete condamne en 2006 a une peine d'emprisonnement de trois mois assortie d'un sursis et au paiement d'une contravention que j'ai pu regler en mai 2007. J'ai lu que la réhabilitation legale intervenait de plein droit 5 ans apres l'execution de la peine alors je souhaiterai savoir quand ma rehabilitation interviendra puisque je n'ai pas recidive. rnest ce que vous pourriez me dire a partir de quand le bulletin n°2 de mon casier sera vierge svp. rnmerci d'avance pour votre attention et le travail que vous faites.